



SIXIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Jeudi 18 septembre 2003 – 14 h 30

à Menton

COMPTE-RENDU

Le jeudi 16 septembre 2003 s'est tenue à Menton la Sixième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 30 personnes morales ayant déjà réglé leur cotisation ou s'étant engagé à le faire dans un délai raisonnable.

ETAIENT PRESENTS

PERSONNES MORALES ADHERENTES

ADHERENT	REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT
Communauté Urbaine de LILLE	Pierre MAUROY	Président
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	Jean-Claude GUIBAL	Président
Ville de Mulhouse	Christiane ECKERT	Adjointe au Maire en charge des relations transfrontalières
République et Canton de Genève	Sylvie COHEN	DAEL
Ville de Bastia	Jean-François LEANDRI	Directeur du service développement économique et relations internationales
SMEAG	Aline CHAUMEL	Chargée de mission coopération transfrontalière
CET Longwy	Antoine SCHNEIDER	Directeur français
SNCF	Guy CHIRONNIER	DTPRL
Eurotunnel	Guy FROMENT	Directeur Immobilier France
TRANSDEV	Alain de CORSON	Directeur commercial

FNSEM		
Communauté Urbaine de Strasbourg	Pascal MANGIN	Vice-Président chargé des relations transfrontalières
Agence transfrontalière de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastien	Brigitte BARRY TONNET	Chargée de mission coopération transfrontalière
Collectivité Territoriale de Corse	Carine BALLI	Directrice des affaires européennes
Conseil Général des Alpes Maritimes	Colette GIUDICELLI	Vice-Présidente
Association Transfrontalière du PED	Jean CHRISTOPHE	Président
COPIT	Danièle DEFONTAINE	Trésorière
ACFCI	Catherine MERCIER	Directrice du développement local
Gir Maralpin	Eric GASPERINI	Président

PARTENAIRES FONDATEURS

DATAR	Daniel DARMON	Directeur
DATAR	Claude MARCORI	Chargée de mission Europe
Caisse des Dépôts et Consignations	Philippe SERIZIER	Direction du développement local et des participations
Ministère de l'Équipement	Liliane PESQUET	DGUHC
Ministère des Affaires Étrangères	Antoine JOLY	Délégué aux affaires extérieures des collectivités locales

VI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Pierre MAUROY, Président de la M.O.T.
2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 octobre 2002
3. Rapport d'activité de l'année 2002 présenté par le Directeur Jacques HOUBART
4. Rapport financier présenté par le Trésorier
 - Résultats de l'exercice 2002
 - Rapport du Commissaire aux comptes
5. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats de l'année 2002)
6. Election du Trésorier
7. Les objectifs pour l'année 2003 – débat et vote
9. Présentation du budget 2003 par le Trésorier – débat et vote
10. Conclusion des travaux par le représentant de la DATAR

1° INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT PIERRE MAUROY

« Je vous souhaite à tous et à toutes bienvenue à l'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et je me réjouis que vous ayez pu venir aussi nombreux (et de toutes les frontières) à notre rendez-vous annuel, entouré cette année encore de moments d'échanges, qui vous auront permis, je l'espère, de profiter pleinement de la richesse des hommes et des femmes de notre réseau et de leurs expériences transfrontalières.

Je souhaite également vivement remercier notre hôte, Jean-Claude GUIBAL, Député Maire de Menton et Vice-Président de la MOT qui nous accueille dans ce lieu aussi superbe que symbolique (dernière parcelle en territoire français) qui contribue et qui contribuera encore jusqu'à ce soir à la qualité de nos travaux.

Je suis particulièrement heureux que notre Assemblée Générale se tienne cette année à Menton alors que votre territoire de l'Est des Alpes Maritimes est en pleine structuration, côté français d'abord avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française que vous présidez depuis un an déjà et dans vos relations de proximité avec vos partenaires italiens et monégasques.

Personnalités

Je tiens donc à saluer tout particulièrement

- *les représentants italiens, qui nous accueille également aujourd'hui au titre du site « Riviera franco-italienne »*
- *les représentants monégasques*
- *le sous-préfet Monsieur Abdel AISSOU*

J'accueille également les représentants des adhérents qui ont rejoint notre association cette année (leur adhésion a été formellement acceptée par notre Bureau) :

- *Madame Carine BALLI pour la collectivité territoriale de Corse, venue quasiment en voisin*
- *Jean CHRISTOPHE, Bourgmestre de BASCHARAGE (Luxembourg) et Président de l'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement*
- *Messieurs Gérald MOORTGAT, Député permanent de la Province du Hainaut et Jean-Jacques THOMAS Coprésidents de la Conférence Transfrontalière Thiérache Hainaut.*

Je dois dire concernant ces deux derniers adhérents que je suis particulièrement fiers de les accueillir aujourd'hui car ce sont des structures véritablement transfrontalière (bi voire tri nationale) qui illustre combien l'intégration transfrontalière est en voie d'accélération particulièrement au sein de notre association.

Je n'oublie pas non plus, les représentant des administrations centrales qui sont à l'origine de la création de la Mission et qui nous soutiennent activement depuis, avec

- *la DATAR bien sûr, représentée ici par Monsieur Daniel DARMON que je remercie de sa présence. Il aura l'occasion à l'issue de nos travaux de s'exprimer sur ce que la MOT représente pour la DATAR, sur le soutien qu'elle entend donner à sa politique et à ses actions et sur ce qu'elle attend d'elle pour l'avenir*

- le Ministère des Affaires Etrangères, représenté par le nouveau Délégué aux Affaires Extérieures des Collectivités Locales, Monsieur Antoine JOLY, auquel je souhaite la bienvenue et avec lequel nous désirons poursuivre, comme avec son prédécesseur, un partenariat actif pour l'avenir
- le Ministère de l'Équipement, représenté par Madame Liliane PESQUET que je salue
- Sans oublier la Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Monsieur Philippe SERIZIER, à qui je laisserai la parole dans quelques minutes pour la présentation du rapport financier.

Je tiens également à signaler que pour la première fois cette année, le Ministère de l'Intérieur, qui n'a malheureusement pu être représenté aujourd'hui, apporte un soutien financier au fonctionnement de la MOT et nous l'en remercions vivement.

Enfin, je souhaitais excuser Alain LAMASSOURE, Vice-Président de notre association, et pionnier de la cause transfrontalière, qui n'a pu se joindre à nous en raison de ses fonctions au sein de la Convention européenne.

Avant de passer la parole à notre Directeur, Jacques HOUBART, qui vous présentera la rapport d'activité 2002 et dévoilera en partie l'activité de 2003 (eu égard à la date tardive de notre AG), je tenais à revenir sur l'importance que revêtent pour moi et pour l'ensemble des militants du transfrontalier, j'en suis certain, quelques chantiers conduits actuellement par la MOT.

Je souhaitais tout d'abord revenir quelques instants sur la Conférence Débat du 8 octobre 2002. Ceux d'entre vous qui ont partagé ces travaux l'année dernière se souviennent probablement de la richesse de nos échanges et des déclarations des personnalités comme Michel BARNIER et Jean-Paul DELEVOYE. La réussite de cet événement et son retentissement ont ouvert des perspectives européennes à la MOT que nous voudrions concrétiser par la création de partenariats à travers toute l'Europe sur des sujets aussi divers que la coopération maritime de proximité, la formation et la recherche aux pratiques transfrontalières et les agglomérations transfrontalières. Je souhaite que ces efforts soient poursuivis en particulier pour organiser le transfert de savoir-faire vers les pays accédants.

Les réflexions et les conclusions de ces débats ont également poussé la Mission à faire des propositions législatives sur le plan national pour améliorer le dispositif juridique français et au-delà offrir de nouvelles solutions aux collectivités françaises et leurs homologues voisins. Il s'agit de l'ouverture du syndicat mixte aux collectivités territoriales des pays limitrophes.

Pourquoi, cette nouvelle possibilité, qui vient compléter l'ouverture des Sociétés d'Economie Mixte aux collectivités des pays voisins (proposition que j'avais moi-même portée en son temps au Sénat), revêt-elle autant d'importance à mes yeux ? Ce serait une solution pratique pour les espaces de coopération comme ceux de Lille, de Genève, ou de Menton Vintimille ou ceux de nos nouveaux adhérents pour faciliter la création et la gestion en commun de services publics. Comment en effet, continuer à expliquer à nos concitoyens transfrontaliers l'importance de cette coopération, si nous ne sommes pas en mesure de leur offrir des services publics réellement transfrontaliers qui répondent aux besoins des bassins de vie qui depuis longtemps ne connaissent plus de frontière.

Je militerai donc activement en tant que parlementaire pour que l'amendement proposant l'ouverture du syndicat mixte soit intégré à la future loi sur la décentralisation et j'inviterai par courrier les parlementaires de notre réseau à se joindre à cette initiative.

Mais du chemin restera à parcourir pour que nous parlions de gouvernance transfrontalière et celle-ci passe me semble-t-il par une réflexion sur les formes possibles de l'organisation d'une intercommunalité transfrontalière. En effet, aujourd'hui, nous développons des projets de plus en plus intégrés avec nos partenaires mais aucun outil ne nous permet encore d'avoir un lien efficace de coordination de nos politiques sur un même territoire, représentatif de toutes les composantes de la population concernée ou même une structure de gestion unique pouvant s'appuyer sur une organisation financière commune.

Je rêve, me diriez-vous, c'est pourtant ce vers quoi il faut tendre et c'est sur ce sujet que l'équipe de la Mission va se pencher grâce à l'étude qui lui a été confiée par la DATAR et la Caisse des Dépôts sur l'intercommunalité transfrontalière. Je souhaite que leurs conclusions soient les plus opérationnelles possibles pour que nous franchissions ensemble une nouvelle étape vers une gouvernance transfrontalière lisible pour tous.

Mais revenons sur les travaux de la MOT réalisés en 2002 qui ont constitué en partie les prémisses des ces avancées.

Dans un premier temps, Jacques HOUBART, notre Directeur présentera le rapport d'activité de l'année 2002. Philippe SERIZIER qui a récemment remplacé Marc MORET au sein de notre Bureau et notre Conseil d'Administration en tant que représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations présentera ensuite le rapport financier.

Après débat et vote sur ces rapports, nous procéderons selon nos statuts à l'élection du nouveau Trésorier de la MOT (avec comme candidat Philippe SERIZIER).

Nous procéderons ensuite à la présentation des objectifs 2003 et du budget qui l'accompagne, ces objectifs se présentant comme une composante des objectifs généraux que notre dernière Assemblée Générale a déjà voté pour la période 2003- 2006.

Et avant de commencer notre ordre du jour je donne la parole à Monsieur Abdel AISSOU, Sous-Préfet qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui. »

Abdel AISSOU explique qu'il est honoré d'être aux côtés de Pierre MAUROY père de la décentralisation alors qu'une seconde phase de celle-ci se prépare. Il précise que dans ce département la coopération transfrontalière est au cœur de l'action de l'Etat déconcentré comme elle est au cœur de la construction européenne. Il est convaincu que la réalité européenne passe par des coopérations de proximité et appelle de ses vœux que les travaux de la Mot participe avec Interreg à formater une coopération transfrontalière à la hauteur des ambitions qu'elle mérite et que ce sont fixés l'ensemble des programmes à travers l'Europe.

Il rappelle enfin que le secrétariat de l'espace Interreg IIIA Alcotra est situé à Menton.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 OCTOBRE 2002

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2001 est adopté sans avis contraire.

3° RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2002 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR

Jacques HOUBART reprend les éléments majeurs du rapport d'activité de la MOT, légèrement daté car l'Assemblée Générale de la MOT a dû être décalé en raison des grèves du mois de juin. Ce rapport remis aux participants est exposé selon six axes :

- la vie de l'association
- les actions d'assistance opérationnelle
- les dossiers en préparation
- les actions de mise en réseau : outils de communication et formation
- l'aide à la définition de stratégie d'ensemble
- les projets européens

François ATHANÉ, représentant le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, explique que même si la Région n'est pas adhérente à la MOT, elle suit de façon assidue ses travaux. En particulier elle appui la CARF dans la constitution de son contrat d'agglomération et souhaite que la MOT puisse faire des préconisations sur le volet transfrontalier de ce contrat. En d'autres termes la Région est très favorable au fait qu'une agglomération puisse avoir un projet de territoire qui dépasse les limites administratives françaises.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale.

4° RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

RESULTATS DE L'EXERCICE 2002

Philippe SERIZIER présente les comptes de l'exercice 2002 qui affichent un léger excédent.

Il précise qu'il y a eu un léger tassement de 5 % du côté des produits et des charges par rapport au budget prévisionnel : il y a eu un peu moins d'encaissement de subventions que prévu et certaines prestations de services n'ont pu être réalisées ; cependant elles ont été compensées en cours d'exercice par d'autres prestations.

Le résultat net comptable après impôts est de + 269 euros.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport général de **Monsieur Jean-Jacques LE QUÈRÈ, commissaire aux comptes**, certifie qu'il n'y a pas eu d'événement dans le bon cours de l'exercice et que tout a été géré selon les bonnes règles de la pratique . Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

AFFECTATION DU RESULTAT 2001

Le Bureau qui s'est réuni le matin même propose à l'Assemblée Générale que le résultat net comptable positif qui s'élève à + 129 euros soit intégré au poste « autres réserves », ce qui les portera alors à un niveau de 120 314 euros, réserve indispensable pour assurer la trésorerie de l'Association.

5° DEBAT ET VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES (DONT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2001)

Le rapport financier présenté par Philippe SERIZIER est approuvé à l'unanimité.

Le rapport du Commissaire aux comptes énoncé au point précédent est aussi adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat 2002 proposée par le Bureau est également adoptée par les membres de l'Assemblée Générale.

6° ELECTION DU TRESORIER ET ELECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTION DU TRESORIER

Jacques HOUBART explique qu'il va être procédé à l'élection du Trésorier car si statutairement c'est le représentant de la Caisse des Dépôts qui est trésorier, l'Assemblée Générale doit valider le nom de ce représentant.

Philippe SERIZIER est élu trésorier de l'association, en tant que représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations, par les membres de l'Assemblée Générale.

ELECTION PARTIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une élection complémentaire à notre Conseil d'Administration se justifie selon nos statuts chaque fois qu'un nouveau site transfrontalier demande son adhésion. Il est alors considéré comme membre associé et sont élus administrateurs les représentants de ce site, sachant que l'on compte autant de représentants que d'entités nationales sur le site.

Le Bureau a admis l'adhésion de la Conférence Thiérache Hainaut qui a souhaité être membre du Conseil d'Administration et qui présente au vote de l'Assemblée un représentant belge et un représentant français :

- Monsieur **Gérald MOORTGAT**, Député permanent de la Province du Hainaut et co-Président de la Conférence Thiérache Hainaut
- Monsieur **Jean-Jacques THOMAS**, Maire d'Hirson, co-Président de la Conférence Thiérache Hainaut.

Un autre site pourra être représenté au Conseil d'administration : il s'agit de l'agglomération du Pôle européen de Développement (France / Belgique / Luxembourg) qui comprend 25 communes de 3 pays. C'est l'association transfrontalière du PED qui a adhéré à la Mot et qui souhaite avoir un poste d'administrateur en la personne de son Président, également Bourgmestre de Bascharage, Monsieur **Jean CHRISTOPHE**.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité ces trois nouveaux administrateurs.

7° LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Jacques HOUBART présente les objectifs 2003 qui sont en partie réalisés à cette date avancée dans l'année. Il rappelle que ces objectifs s'inscrivent dans une stratégie développée par l'intermédiaire des objectifs pour la période 2003-2006, votés par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2002.

Il attire l'attention des partenaires du réseau sur les besoins de l'équipe technique d'un appui de leur part pour faciliter le passage au niveau européen de la MOT, celui-ci devant se faire avant tout grâce aux partenaires des pays voisins membres du réseau de la MOT.

DEBAT

Philippe HARANT souhaite rappeler que le Ministère de la Santé travaille sur la coopération transfrontalière sanitaire en lien avec de la MOT. L'un des premiers catalyseurs de cette coopération a été l'étude qui consistait dans le recensement des coopérations transfrontalières hospitalières qui avait permis de montrer qu'il existait de nombreuses coopérations.

L'autre sujet de préoccupation tourne autour de la prise en charge des patients. Sur ce point la Cour de Justice des Communautés Européennes va de plus en plus dans le sens de la mobilité des patients et de la possibilité de se faire rembourser quand ils sont reçus dans d'autres pays européens.

Le Ministère intervient pour aider cette coopération transfrontalière grâce à plusieurs axes stratégiques :

- adapter les outils internes comme les documents de planification de manière à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière notamment en matière d'équipements
- favoriser la mise en place de conventions bilatérales avec les pays voisins (convention en cours de préparation avec la Belgique voire avec l'Allemagne)
- au niveau communautaire, la mobilité des patients en Europe fait partie des thèmes de discussion des Ministres européens de la santé.

Une enquête sur les coopérations transfrontalières à travers l'Europe est actuellement conduite avec la Fédération européenne des Hôpitaux. Ce qui est intéressant c'est de voir qu'une grande majorité des initiatives partent du terrain et que c'est un phénomène en plein développement

Stéphane JARLEGAND, représentant du CHU de Nice, remercie la MOT de donner la parole aux établissements publics de santé et évoque les projets transfrontaliers développés par l'Hôpital de Nice qui se multiplient depuis Interreg II. Pour lui c'est une concrétisation de l'Europe au niveau local dans le domaine de la santé. Il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour créer un observatoire de la santé transfrontalier au niveau de la Riviera franco-italienne qui permettrait de mieux connaître les besoins de santé et de mieux y répondre.

VOTE

L'Assemblée générale valide ces objectifs pour l'année 2003.

8° PRESENTATION DU BUDGET 2003 PAR LE TRESORIER – DEBAT ET VOTE

PRESENTATION DU BUDGET

Philippe SERIZIER présente le budget 2003 qui a la même configuration qu'en 2002 et se situe à la hauteur de 750 K€ soit une augmentation de 2% par rapport au résultat de l'année 2003. Il est prévu une diversification des subventions.

En cours d'exécution, c'est à dire au 30 juin, on se rend compte que ce budget est réaliste. En particulier il se présente de façon assez favorable sur la montée en charge et l'encaissement des subventions et des cotisations. Il faut noter l'entrée du Ministère de l'Intérieur dans le partenariat et une participation un peu plus élevée que le prévisionnel de la Caisse des Dépôts.

En ce qui concerne les prestations de services certaines incertitudes demeurent qui sont liés à la mouvance du contexte général.

DEBAT ET VOTE

Le projet de budget pour l'année 2003 est adopté à l'unanimité.

9° CONCLUSION DES TRAVAUX

A la demande du Président, **Philippe SERIZIER** présente la démarche de l'évaluation de la MOT qui a été souhaitée par la DATAR et la CDC. En effet, en mars 2003 les deux partenaires fondateurs ont proposé de faire une évaluation pour avoir un éclairage stratégique sur ce qui a été fait et sur ce qui peut être entrepris pour améliorer le positionnement de l'outil MOT. Cette démarche n'est pas incompatible avec les énoncés des objectifs à 3 ans votés par l'Assemblée Générale de 2002, mais il s'agit d'aider à la réalisation de ces objectifs, à mieux les préciser ainsi que la voix opérationnelle pour optimiser leur réalisation.

Cette évaluation se conduira en deux temps : un volet rétrospectif et un volet prospectif. Pour le premier volet l'évaluation va consister en la spécification des domaines d'excellence de l'action de la MOT surtout dans un contexte où la MOT a été créé pour répondre à un vide méthodologique sur le transfrontalier. Depuis 7 ans le contexte a beaucoup évolué en particulier on a vu apparaître de nouvelles coopérations communautaires : il faut donc préciser à nouveau le domaine d'activité de la MOT et les partenariats qu'elle doit développer. Le profil économique de la MOT doit-il conserver le principe de 25 % de l'activité de prestations de services ? Enfin, ça interroge également sur son positionnement par rapport aux partenaires fondateurs pour lesquels le contexte des ressources a aussi évolué. Pour la CDC, par exemple, il y a désormais une obligation d'efficacité des financements.

Enfin, dans les principes de l'évaluation, il est prévu de créer une commission composée à parité de membres des instances de pilotage de la MOT et pour moitié de membres extérieurs. Il est fait appel aux membres de l'Assemblée Générale pour aider à trouver les membres extérieurs.

Pierre MAUROY donne la parole à **Daniel DARMON**, représentant de la DATAR pour compléter cette présentation. Il explique que le duo que la CDC forme avec la DATAR se poursuit, la première étant plus sur les financements et la seconde davantage sur les orientations.

Dans un contexte général budgétaire difficile en particulier pour l'aménagement du territoire, quelle est l'apport de la MOT ? Daniel DARMON présente deux grands projets de la DATAR, dans lesquels la MOT pourraient directement s'impliquer :

- les petites Europe
- les pôles de compétitivité européens

Dans ce panorama, la DATAR apprécie le caractère concret des projets soutenus par la MOT car elle pense que c'est ainsi que l'on pourvoit le mieux au développement européen.

Par ailleurs, la DATAR suit avec beaucoup d'intérêt le droit à l'expérimentation pour les espaces transfrontaliers et l'ouverture aux collectivités territoriales étrangères des syndicats mixtes.

Toutes ces raisons conduisent la DATAR à prévoir une reconduction de l'apport financier à la MOT pour l'année 2004.
